

chômage, la pension aux vieillards et aux aveugles, et enfin les allocations familiales en sont la preuve.

Je me rappelle un incident, entre autres, lorsque, il y a déjà une vingtaine d'années, on avait accepté la pension de vieillesse dans la province de Québec. Un jour, un bon vieux se présente chez moi et demande à me parler personnellement et privément. Je le fais entrer au bureau et il me dit, dans ses propres termes, qu'il a reçu des petits papiers et qu'il aimerait bien me montrer cela afin de savoir s'ils avaient quelque valeur. C'étaient deux chèques de pension de vieillesse. Il en croyait à peine ses yeux. Lui qui, après une vie active, utile et bien remplie, était incapable de pourvoir à ses propres besoins, il recevait sa pension de vieillard.

A mon sens, depuis plusieurs années nous bénéficions de services sociaux qui ont été inaugurés par le gouvernement actuel; nous en sommes fiers à juste titre et nous sommes convaincus qu'il continuera son œuvre. La proposition de résolution de l'honorable député de Terrebonne exprime bien le sentiment de toute la population à l'égard de ces malheureux et il est évident que tous les membres de la Chambre l'appuieront.

Cependant, on peut se demander si le moment est propice, alors que nous traversons une crise et que nous devons faire face à des dépenses extraordinaires que plusieurs, même chez nos adversaires, qualifient d'exorbitantes. On peut se demander si le moment est favorable à l'adoption d'un tel projet de loi, alors qu'on veut actuellement accorder, — sans évaluation des ressources, — à toute personne âgée de soixante-dix ans et plus, la pension de vieillesse. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement fédéral a proposé aux provinces dès 1945.

Il y a aussi la proposition d'accorder la pension aux vieillards à l'âge de 65 ans. Tout le monde se rappelle qu'en 1945 le gouvernement fédéral a offert aux provinces de défrayer seul le coût total de la pension des vieillards âgés de soixante-dix ans et la moitié du coût de la pension aux vieillards de soixante-cinq ans. Il y a six ans de cela et malheureusement nous en sommes encore au même point. Nous espérons qu'avec la collaboration des provinces nos concitoyens de soixante-cinq ans recevront bientôt leur pension.

Mais il ne faut pas oublier nos invalides qui réclament nécessairement notre attention immédiate.

Permettez-moi d'adresser un mot d'appréciation au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (l'hon. M. Martin), car je crois que trop souvent, — évidemment

[M. Tremblay.]

à cause des nombreuses demandes qui sont soumises au Gouvernement, — on oublie ce que le jeune, actif et tenace ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a réalisé. Il est réconfortant de le voir aujourd'hui à son siège. Après avoir entendu les discours qui ont été prononcés cet après-midi, je suis convaincu qu'il portera une attention particulière à cette requête, qui semble unanime, et qu'il soumettra, le plus tôt possible, un projet de loi à cet effet.

Nous ne pouvons douter de la compréhension, de l'empressement et de la sympathie de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a été lui-même, quelques-uns le savent, une victime de la poliomyélite, dont on a parlé cet après-midi, sans compter qu'un de ses fils en a aussi souffert. Qu'il me suffise d'exprimer le désir ardent que bientôt le vœu unanime de la Chambre et de la population du Canada se réalise par un projet de loi approprié.

On nous a rappelé qu'on enquêtait actuellement aux fins de déterminer définitivement le nombre de ceux qui seront appelés à bénéficier d'une telle loi. C'est là une preuve de bon sens. Le Gouvernement pourrait-il assumer une telle dépense, alors qu'il doit rendre compte de l'administration des deniers publics, sans savoir exactement quelles seront les obligations auxquelles il devra faire face? Il est peut-être prématuré de demander au Gouvernement de se prononcer dès aujourd'hui sur cette question alors qu'une enquête se poursuit présentement pour déterminer le nombre des invalides au Canada.

Je ne veux pas retenir la Chambre davantage. En terminant, je veux dire à l'honorable ministre et au Gouvernement que nous comptons sur eux et que nous avons confiance en eux. Nous leur demandons de faire l'impossible pour soulager nos pauvres invalides. ... "Et vos requérants ne cesseront de prier".

**M. J. S. Sinnott (Springfield):** Monsieur l'Orateur, j'approuve tout ce qui a été dit jusqu'ici. C'est au député de Terrebonne (M. Bertrand) que revient le mérite d'être constamment revenu à la charge pour qu'une telle assistance soit fournie. A mon avis, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) est l'un des libéraux les plus sincères. Il ne peut qu'être impressionné par les paroles prononcées par des députés de tous les partis pour démontrer que la situation est intolérable. L'adjoint parlementaire, qui vient d'être désigné, est médecin depuis longtemps. Son concours sera précieux lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social entreprendra de réaliser les buts proposés dans la résolution à l'étude.